

Décision 00-D-22 du 16 juin 2000

relative à des pratiques constatées lors de la passation de six marchés d'entretien des installations individuelles de chauffage et de production d'eau chaude situées dans des immeubles de logements collectifs de Normandie et de Bretagne

Posted on: 07 juillet 2000 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre chargé de l'économie

Dispositif(s)

Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Proxima, Domotherm, Domoservices maintenance, Compagnie gazière de service et d'entretien (CGST SAVE)

Lire

le texte intégral de la décision

246.23 Ko